

nouvelles qu'il pouvait recueillir. Il écrit, le 20 février 1751, à M. l'abbé Gaillard. ⁽¹⁾

“ J'ai été flatté, monsieur et cher confrère, de recevoir de vos nouvelles et de celles du Chapitre ; elles m'ont fait d'autant plus de plaisir qu'elles me sont parvenues le 26 du mois d'août, et que je m'intéresse toujours de plus en plus à tout ce qui regarde mes concitoyens et vous particulièrement. J'ai fait beaucoup de bruit aux Missions Etrangères sur la conduite du sieur Lalanne.... (passage déjà cité page 163). Pour ce qui regarde le Chapitre, je n'y suis pas moins dévoué, quoiqu'il y ait eu quelquefois des gens inquiets et remuants ; grâce au ciel, il n'y en a plus selon toute apparence. A la réception de votre lettre, je l'ai blâmé (le Chapitre) sur ses nouvelles entreprises, parce que selon les connaissances bornées que j'avais de ses droits, je ne le comptais pas assez fondé pour entreprendre tant de choses à la fois ; mais depuis que j'ai vu votre député ⁽²⁾, avec tous vos titres, j'ai tout à fait changé ma façon de penser. Il est certain que l'honneur et votre conscience devaient vous porter à ne point négliger ses charges, devoirs, obligations et droits. Il faut donc que je vous loue et que j'approuve de grand cœur votre entreprise et votre fermeté à la soutenir. Vous ne pourriez même vous dispenser de sacrifier votre propre bien pour une cause aussi légitime.

..... “ Nous n'avons présenté à la Cour que vos titres, une consultation contradictoirement résultée sur les pièces des parties intéressées par MM. De Héricourt, Estève et Simonet, tous trois fameux avocats, qui vous est avantageuse en tous les points, et un petit mémoire respectueux que nous avons fabriqué, les abbés De

⁽¹⁾ Canadien nommé chanoine le 12 octobre 1749.

⁽²⁾ Le chanoine de la Corne. Je suis forcé d'anticiper un peu sur les événements, pour en finir avec M. de Gannes.